



Observatoire de la Corruption

## Revue de presse hebdomadaire

DU 24 AU 30 AVRIL 2010

N° 105

### Dans ce numéro :

<b>MAROC</b>	<b>2 - 9</b>
<b>INTERNATIONAL</b>	<b>10 - 11</b>
<b>A SAVOIR</b>	<b>12</b>

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

## Cour des comptes : les dossiers transmis au ministère de la justice sont soumis aux parquets généraux

Le ministre de la Justice, M. Mohamed Naciri, a affirmé mercredi 21 avril que les dossiers transmis par le procureur général du Roi près la Cour des comptes au ministère de la Justice ont été soumis aux parquets généraux. Depuis la publication du rapport de la Cour des comptes pour l'année 2008, plusieurs voix se sont élevées pour demander la poursuite judiciaire des auteurs des détournements de fonds publics.

24-25/04/2010

### LEMATiN · Le parti authenticité et modernité (PAM) appelle à la moralisation de la vie publique

La Tribune

Lors d'une journée d'études organisée jeudi 22 avril à Rabat, le secrétaire général du parti authenticité et modernité (PAM), Mohamed Cheikh Biadillah a critiqué vertement la mollesse de l'Exécutif quant à son engagement de moralisation de la vie publique, indiquant que le gouvernement se doit de prendre au sérieux le rapport de la Cour des comptes, d'autant qu'il a mis le doigt sur des irrégularités dans beaucoup d'établissements pu-

blics, de collectivités locales et d'organisations associatives. M. Biadillah a également précisé que plusieurs établissements épinglés ont un conseil d'administration présidé par le Premier ministre. « La mise en œuvre des dispositions juridiques relatives aux mécanismes de contrôles externes et internes des établissements étatiques ainsi que le recours à l'audit comme outil d'évaluation des politiques sont inexistantes ».

الديار

### Entretien: M. Rachid Filali Meknassi

Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire « Adiyar », le secrétaire général de Transparency Maroc, M. Rachid Filali Meknassi, a mis l'accent sur la nécessité pour la Cour des comptes de publier ses rapports sur son site internet pour assurer la transparence et le droit d'accès à l'information. Il a également demandé des poursuites judiciaires contre

les auteurs des détournements d'argent public et la récupération des fonds détournés. Par ailleurs, M. Filali a enregistré avec satisfaction la remise des dossiers par le président de la Cour des comptes au ministre de la justice et a invité ce dernier à activer les procédures judiciaires pour préserver l'ordre public et l'Etat de droit.

29/04/2010

النهار المغربية

### La Cour des comptes demande des explications

La Cour des comptes a demandé aux institutions gouvernementales concernées par son rapport publié récemment, d'apporter dans les plus brefs délais des clarifications et des réponses convaincantes

aux nombreuses accusations mentionnées dans le rapport. Il est prévu de faire appel à la justice pour demander des comptes aux responsables désignés dans le rapport.

30/04/2010



## Le ministre de la justice affirme que les dossiers transmis par la Cour des comptes au ministère sont soumis aux parquets généraux

Intervenant devant la chambre des députés, le ministre de la justice Mohamed Naciri s'est voulu rassurant sur la suite donnée au rapport de la Cour des comptes, mettant en garde contre toute précipitation et contre toute confusion dans la distribution des rôles. « Si la mission de la Cour des comptes est disciplinaire, celle du ministère de la justice est d'ordre plutôt pénal » clarifie le ministre révélant que 17 dossiers ont jusqu'ici été soumis au département de la justice, dont certains avaient été instruits sous le mandat de son prédécesseur Abdelouahed Radi et avaient entraîné des sanctions

pénales à l'encontre des personnes impliquées et la saisie des fonds provenant des crimes pour lesquels les accusés ont été poursuivis. Evoquant le dernier rapport de la Cour des comptes, M. Naciri a indiqué que le procureur général du Roi près cette cour a transmis plusieurs dossiers au ministre de la justice en vue de prendre les mesures appropriées... Assurant que tous les dossiers transmis par la Cour des comptes ont été transmis aux parquets généraux, M. Naciri a assuré de la volonté du ministère de la justice et de tout le gouvernement de sévir contre tout acte de dilapidation ou de détournement de l'argent public.



### Naciri : « le parquet ne peut engager une quelconque action que s'il est en possession de preuves accablantes »

Lors de ses réponses aux questions orales des députés, le ministre de la justice a saisi l'occasion pour remettre les pendules à l'heure. Fortement interpellé sur les suites à donner au rapport de la Cour des comptes, Mohamed Naciri a fait un exposé pédagogique sur la nécessité du respect des procédures légales. Dans cette affaire, la balle est dans le camp de la Cour des comptes dont le procureur général du Roi n'a pas saisi le ministère de la Justice. En outre, le parquet ne peut engager une quelconque action que

s'il est en possession de preuves accablantes. En d'autres termes, Mohamed Naciri attend la saisine et les documents et pièces justificatives des dossiers d'établissements publics ou de collectivités locales épinglées par le rapport d'Ahmed Midaoui... Mohamed Naciri a saisi l'opportunité de l'hémicycle pour rappeler que 17 dossiers de la Cour des comptes ont été transférés à la Justice du temps de Mohamed Bouzoubaâ. Certains ont entraîné des sanctions pénales, d'autres des non-lieux.

24-25/04/2010

**ALBAÏANE** Affaire du marché de gros : audition des témoins

Le juge d'instruction à la troisième chambre de la cour d'appel de Casablanca en charge de l'instruction de la deuxième affaire du marché de gros de Casablanca vient d'adresser des convocations à plusieurs témoins dans cette affaire. Il s'agit notamment des commerçants gérant des magasins au souk. C'est dire que l'affaire connaîtra de nouveaux rebondissements. L'instruction de ce deuxième dossier intervient au moment du

démarrage du procès de la première affaire, jeudi 29 avril. Des sources proches de cet épineux dossier indiquent que les avocats de la partie civile demanderaient à la cour de joindre les deux affaires lors de la prochaine audience de jeudi. Les chefs d'accusation retenus contre les inculpés dans la première affaire s'articulent autour de dilapidation de deniers publics, falsification des états de base, corruption et trafic d'influence.

 **25 militaires poursuivis dans une affaire de contrebande à Dakhla**

La semaine prochaine, le juge d'instruction du tribunal des Forces armées royales auditionnera 17 militaires affectés à la frontière de Dakhla, qui ont été arrêtés la semaine dernière pour leur implication dans une affaire de contrebande. Selon des sources bien informées, les soldats arrêtés sont accusés d'association de malfaiteurs, aide à l'émigration clandestine et contrebande de produits prohibés. Les inculpés ont été placés en détention préventive à la

prison civile de Salé. La direction de la justice militaire a, par la suite, placé en détention à la prison de Salé sept autres membres des forces de la surveillance des frontières. Ces arrestations sont intervenues à la suite de l'interpellation, à la frontière marocaine, d'un trafiquant de nationalité mauritanienne qui a fourni des informations détaillées sur les opérations de trafic frontalier impliquant des éléments des forces militaires marocaines.

 **La wilaya de Safi délègue gracieusement le droit d'exploitation des sables de la plage à une entreprise de Casablanca**

La wilaya de Safi a délégué, par un accord signé par la wilaya, la délégation de l'équipement et la commune de Safi, l'exploitation du sable de la plage de la ville, à une entreprise de Casablanca, sous prétexte d'assainir et de réaménager les infrastructures de la plage. Peu de temps après, d'importantes quantités de sables ont été transportées dans des camions spécialisés. Le correspondant du quotidien

« Al Massae » a constaté sur place l'opération de transport de sable lors des deux derniers jours sans arrêt même après minuit, en l'absence de tout contrôle des quantités transportées. Des soupçons règnent sur les raisons de cette passation de marché à une entreprise d'une autre ville, lui accordant le droit de vendre le sable sans aucun contrôle ou autorisation préalable.

 **Un colonel arrêté dans le cadre d'une affaire de trafic de cartes de l'entraide nationale à Laâyoune**

Le rapport élaboré par une commission d'enquête composée de deux membres de l'Inspection générale de l'administration territoriale et d'un cadre de la délégation de l'entraide nationale à Laâyoune, a révélé l'implication de plusieurs personnes importantes dans l'affaire du colonel placé en détention préventive pour un trafic de cartes de l'entraide nationale. Dans ce rapport confidentiel du ministère de

l'Intérieur, dont le quotidien « Assabah » détient une copie, la commission a indiqué que les éléments de l'enquête ont permis de recueillir des informations sur les marchés relatifs aux matériaux de construction et sur l'éventualité de détournements de deniers publics, ce qui nécessite des enquêtes plus approfondies pouvant entraîner des poursuites judiciaires à l'encontre des responsables impliqués dans cette affaire.

24-25/04/2010

**Un milliard de DH détourné du marché de gros de fruits et légumes**

D'avril 2002 à mars 2003, le montant des détournements au marché de gros de Casablanca est estimé à un milliard de dirhams. Les 26 accusés dans

cette affaire ont été renvoyés devant la cour d'appel de Casablanca et seront jugés le 29 avril. On recherche toujours les inculpés en fuite.

26/04/2010

**A Marrakech, cinq employés du groupe Addoha suspendus pour corruption**

Selon une source bien informée, le groupe immobilier Addoha a licencié cinq de ses employés à Marrakech à la suite d'une affaire de corruption. Une employée chargée de la commercialisation a exigé 5000 DH d'un client. Le client en question a porté plainte auprès d'un haut responsable de la

direction à Casablanca, qui a ouvert une enquête sur cette affaire. La suspension de l'employée accusée de corruption s'en est suivie, ainsi que celle de toute l'équipe travaillant à la délégation de Marrakech, pour non-dénonciation de faits de corruption.

27/04/2010

**Protestation contre la mauvaise gestion administrative et financière à la municipalité de Ouarzazate**

Des conseillers indépendants à la municipalité de Ouarzazate ont organisé récemment une conférence de presse pour informer l'opinion publique des nombreux dysfonctionnements constatés dans la gestion administrative et financière. Par ailleurs, un sit-in a été organisé devant le siège du conseil municipal pour dénoncer la dilapidation des deniers publics et la passation de marchés suspects. Cette manifestation intervient à la suite de l'examen du

compte administratif lors de la session de février 2010 du conseil municipal, qui a fait état de malversations et mauvaise gestion dans la municipalité. Le conseil avait pris à l'unanimité la décision de mettre en place une commission spécialisée, conformément aux dispositions de la charte communale, pour mettre en lumière les éventuelles irrégularités financières et administratives et préparer un dossier détaillé sur la question.

**Appel à des poursuites pour corruption dans la gestion communale à Mohammedia**

Vendredi 23 avril, la conférence de presse organisée par le conseil municipal de Mohammedia s'est transformée en assemblée générale rassemblant des journalistes, des citoyens et des acteurs de la société civile, au cours de laquelle les participants ont demandé au procureur du roi d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre des anciens responsables de la gestion des

affaires locales, à la suite de la découverte de plusieurs irrégularités concernant les marchés publics. Pour sa part, le président du conseil communal, Mohamed Lemfadel, a exprimé son indignation et son mécontentement au sujet des nombreuses irrégularités constatées dans la gestion financière de plusieurs dossiers lors du précédent mandat communal.

## DIVERS

27/04/2010

**بيان اليوم** Un conseiller communal accusé de vol, escroquerie et subornation de témoin à Safi

La cour d'appel de Safi examinera mercredi 28 avril, le dossier d'un conseiller communal de la commune de Jazoula et du président de l'association de bienfaisance islamique de la même commune. Il s'agit du vol de trois chèques appartenant à l'ancien président de la commune. L'accusé principal dans

cette affaire est poursuivi pour vol, escroquerie et subornation de témoin. Il a déjà été condamné par le tribunal de première instance de la ville à un an et demi de prison ferme assorti d'une amende. Le prévenu est impliqué dans plusieurs affaires d'escroquerie et de faux témoignages.

**الصباح** Des tentatives pour s'accaparer d'un immeuble de l'Etat à Casablanca

Dans le quartier Moulay Rachid à Casablanca, les habitants d'anciennes villas du domaine de l'Etat qui doivent être cédées à leurs occupants à des prix abordables, tenant compte de leur situation sociale et de la durée de leur résidence qui dépasse 50 ans, ont adressé une lettre au Roi dans laquelle ils dénoncent des tentatives visant à s'accaparer d'un terrain vide de 2200 m<sup>2</sup>, sur la base de faux documents présentés au ministère de l'Economie et des finances par des entrepreneurs immobiliers. Des sources bien informées ont confirmé avoir pris connaissance du contenu des

documents visant à s'emparer de manière illégale de ce terrain et ont adressé une lettre aux autorités concernées afin de mettre fin à cette situation. En réaction à cette lettre, le conservateur régional de la propriété foncière a rompu son silence et a envoyé à l'administration locale une correspondance dans laquelle il rectifie le nombre d'habitations qui seront cédées aux veuves et retraités de la sûreté à 22 au lieu de 23, indiquant que le 23<sup>ème</sup> lot de terrain correspond à un terrain nu et qu'il s'agirait d'une erreur plutôt que d'une tentative de détournement.

28/04/2010

**البيانات** Affaire CNSS: le dossier réactivé

Le juge Jamal Sarhane rouvre le dossier de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Une affaire qui implique une quarantaine de hauts cadres qui sont à nouveau convoqués actuellement dans les bureaux de la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) pour répondre des malversations et des détournements constatés dans la gestion de la Caisse de 1972 à 2000. Un rapport parlementaire,

rendu public en 2002, avait mis à jour un scandale financier. Les sommes dilapidées s'élèveraient à près de 50 milliards de DH. Une situation favorisée par l'absence d'une comptabilité transparente, la falsification de documents et de données ainsi que la violation des systèmes informatiques. La passation de marchés par entente directe est également au menu des griefs.

**العلم**

## Parution d'un ouvrage sur la transparence, la redevabilité et le contrôle des fonds publics dans le cadre de la bonne gouvernance

Le professeur universitaire de droit public, Mohamed Berraou, vient de publier le quatrième volume de sa série de publications sur le contrôle des fonds publics et litiges financiers, sous le titre « la transparence, le contrôle supérieur et la redevabilité

dans le cadre de la bonne gouvernance ». Dans cet ouvrage, M. Berraou présente les fondements théoriques, structurels et normatifs de la transparence et la redevabilité et leurs applications dans le contrôle des biens publics au Maroc et dans le monde.

28/04/2010

DIVERS

**LEMATIN** Déclaration de patrimoine des parlementaires : délai fixé au 14 mai

Le Premier ministre a adressé une circulaire aux commis de l'Etat concernés par la déclaration de patrimoine et aux représentants de la nation les invitant à se conformer à la loi et à faire leur déclaration de patrimoine dans les délais. Des parlementaires ont affirmé au quotidien « Le Matin » que cette circulaire a fixé le 14 mai comme dernier délai. Or, les deux lois organiques qui concernent

les représentants de la première chambre et ceux de la deuxième chambre fixaient l'entrée en vigueur de cette obligation à 6 mois à compter de la publication des textes réglementaires nécessaires à leur application, ce qui a été fait le 10 février 2010. Ils risquent d'être démis de leurs fonctions s'ils refusent de respecter cette formalité à faire devant la Cour des comptes.

التجديد  
المغربية  
العلم**Arrestation d'un mokadem en flagrant délit de corruption à Marrakech**

Lundi 26 Avril 2010, les services de police ont arrêté un mokadem de quartier relevant de l'arrondissement de Bab Aghmat à Marrakech, en flagrant délit de corruption. L'accusé (âgé de 42 ans) devrait être présenté le 28 avril devant le procureur du Roi, après la fin de l'enquête préliminaire au terme de la garde à vue. Des sources bien informées ont indiqué qu'un forgeron a déposé une plainte auprès du procu-

reur du Roi pour le chantage exercé par ce mokadem qui a exigé 300 DH puis 2000 DH pour lui délivrer une autorisation pour exploiter le local. Le chef de la police judiciaire a tendu un piège au mokadem en accord avec le plaignant à qui il a demandé de photographier les billets avant de les remettre au mokadem qui a été interpellé en possession des billets en question.

29/04/2010

L'Opinion

**Entretien avec M. Mohamed Saâd El Alami : « une commission interministérielle pour rendre efficace la lutte contre la corruption »**

Dans un entretien accordé au journal « L'Opinion », le ministre de la Modernisation des secteurs publics, M. Mohamed Saâd El Alami, a indiqué que la lutte contre la corruption est l'une des priorités du gouvernement qui ne cesse de rappeler la nécessité de moraliser la vie publique, d'ancrer les règles de la bonne gouvernance et de mobiliser les potentialités de notre pays pour la mise en place d'un

projet social moderne et démocratique. Le ministre a indiqué qu'une commission interministérielle a été instituée, sur instruction du premier ministre. Elle sera chargée de l'actualisation et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement en matière de lutte contre la corruption et de proposer des mesures urgentes pouvant avoir des impacts directs sur les citoyens.

LE SOIR  
ALBAÏANE  
المغربية**Affaire de détournement de fioul : des peines allant de deux à six ans de prison ferme**

Mardi 27 avril, la chambre criminelle (premier degré) chargée des crimes économiques et financiers à l'annexe de la cour d'appel de Salé a condamné 35 personnes dont une femme, poursuivies dans l'affaire de détournement de fioul, à des peines allant de deux à six ans de prison ferme et à des amendes allant de 10.000 à 15.000 dirhams. Le principal accusé a écopé

d'une peine de six ans de prison ferme assortie d'une amende de 10.000 dirhams. Dans le cadre de cette affaire, le tribunal a également condamné à 4 ans de prison ferme assortis d'amendes de 5.000 à 6.000 dirhams, quatre accusés dont une femme, poursuivis pour association de malfaiteurs, détournement de fonds publics, abus de confiance, complicité et falsification.

## DIVERS

29/04/2010



## Parlement : atelier de réflexion sur les médias électroniques

L'avenir du journalisme en ligne et des nouveaux médias a été au centre d'un atelier de réflexion et de débat organisé lundi au sein du parlement par l'instance en charge de la conduite du dialogue « Médias et société ». Lors de cette rencontre, les membres de l'instance, des professionnels de l'édition en ligne et certains blogueurs ont pu débattre et identifier les défis d'avenir de ce secteur, indique

un communiqué de la coordination générale du dialogue national « Médias et société ». Cet atelier s'inscrit dans un long programme de séminaires, de journées d'étude et d'ateliers de réflexion thématiques que l'instance organise parallèlement à sa démarche d'auditions d'institutions publiques et civiles. Jeudi 29 avril, l'instance auditionnera la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA).

30/04/2010



## Premier rapport sur la lutte contre la corruption

L'Instance centrale pour la prévention de la corruption présentera prochainement son premier rapport sur la situation actuelle de la prévention de la

corruption au Maroc, notamment sur le volet juridique et institutionnel ainsi qu'une évaluation de l'action du gouvernement en la matière.



## Parlement : Le PJD traque les dysfonctionnements à la chambre des représentants

Le groupe du PJD à la chambre des représentants a plaidé pour l'unification des règlements intérieurs des deux chambres du Parlement pour pallier les dysfonctionnements enregistrés dans l'action parlementaire. Le groupe a regretté le nombre « réduit » de députés lors des séances, appelant la présidence de la chambre des représentants à mettre en œuvre les dispositions du règlement intérieur

relatives aux mesures à prendre à l'encontre des absentéistes, notamment celles prévoyant des prélèvements sur leurs émoluments. Par ailleurs, le groupe a relevé le retard pris dans la publication des rapports de la Cour des comptes, indiquant qu'il ne ménagera aucun effort pour mettre à profit les données de ces rapports dans son action parlementaire de contrôle du gouvernement.



## Affaire de la CNSS : le juge d'instruction reçoit les originaux des pièces et documents de l'enquête

C'est reparti pour le dossier de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Le juge d'instruction chargé d'instruire cette affaire a reçu les originaux des pièces et autres documents ayant servi au rapport de l'enquête parlementaire sur cet établissement public. Du coup, c'est toute l'histoire de mauvaise gestion, de gabegie et de détournements de deniers publics (révélée par le rapport de la commission d'enquête parlementaire de la chambre des conseillers en juin 2002) qui remonte à la surface. Certains responsables, montrés du doigt à l'époque et

qui croyaient que l'affaire était enterrée, traversent une mauvaise passe. C'est du moins l'information donnée par Mohamed Naciri, ministre de la Justice, lors de ses réponses aux questions orales des députés, mercredi. Le ministre a également évoqué des statistiques sur le nombre de personnes poursuivies dans différentes affaires. Celles relatives à la corruption ont atteint 6.999 en 2009 contre 7.290 en 2007. Concernant le détournement des deniers publics, 49 personnes ont été accusées en 2009 contre 85 en 2007.

30/04/2010

DIVERS



### Transparency Maroc lance un audit des sites gouvernementaux et des organismes publics sur internet

Transparency Maroc lance un audit des sites gouvernementaux et des organismes publics sur internet dans le but d'évaluer le degré d'accès à l'information disponible en ligne pour les entreprises et les citoyens. Cette étude s'inscrit dans le cadre des projets de l'Association relatifs au thème de l'accès à l'information. Cette étude vise également à évaluer l'état d'avancement de la politique du Maroc dans le domaine d'e-gouvernement, dans le cadre de la straté-

gie « Maroc Numeric 2013 ». Au terme de cette étude, Transparency Maroc présentera une série de recommandations pour encourager et faciliter l'accès à l'information aux citoyens et aux entreprises. Dans le même cadre, Transparency Maroc organise le 12 mai à Rabat une journée de formation au profit de 15 étudiants et chercheurs sur les techniques d'audit des sites web et les outils de travail collaboratif sur internet.

### LE SOIR Affaire de la Mutuelle générale: Chabat lâchera-t-il El Ferraâ?

Interrogé sur sa réaction sur la demande de retrait de l'immunité parlementaire de Mohammad El Ferraâ, le patron de l'Union générale des Travailleurs du Maroc (UGTM), Hamid Chabat, s'est contenté de déclarer: « nous allons prendre la décision adéquate au moment opportun ». Pour le moment, affirme le député maire de Fès et membre du groupe parlementaire

du Parti de l'Istiqlal, « nous n'avons été informés d'aucune mesure en ce sens ». Pourtant, des sources proches du dossier assurent que « le ministre de la Justice a bien transmis une demande de levée de l'immunité parlementaire, dans le cadre de l'article 39 de la Constitution, contre le député-Mohammad El Ferraâ à la présidence de la première Chambre ».



### Report du dossier du marché de gros de Casablanca jusqu'à la comparution des accusés

La cour d'appel de Casablanca a reporté l'affaire des dysfonctionnements du marché de gros de Casablanca au 20 mai prochain. 26 personnes sont poursuivies dans cette affaire pour détournement, dilapidation de deniers publics et falsification de

documents officiels. Le nombre de personnes auditionnées par le juge Jamal Serhane a atteint 40 fonctionnaires, dont certains travaillent à la direction des impôts au marché de gros, au service de la pesée et à la tour de contrôle ainsi que d'autres employés chargés des prix.

28/04/2010

**leParisien.fr** Blanchiment d'argent: l'ex-dictateur du Panama Noriega extradé des USA en France

L'ancien dictateur panaméen Manuel Noriega, a été extradé, le 27 avril, des Etats-Unis vers la France, où il sera jugé pour blanchiment d'argent de la drogue, onze ans après avoir été condamné par défaut en 1999 à dix ans de prison. Son avocat, Me Yves Leberquier, a estimé lundi que son client ne pouvait pas être jugé par la justice française, notamment en raison de la prescription des faits reprochés qui remontent aux années 1980, et de son immunité d'ancien chef d'Etat. « Nous allons demander que la

justice française se déclare incompétente », a déclaré Me Leberquier. Lors de son procès par défaut, la justice avait reconnu Manuel Noriega coupable d'avoir blanchi en France plusieurs millions d'euros, présumés provenir du cartel de la drogue de Medellin (Colombie), via notamment la Bank of Credit and Commerce International (BCCI), fermée en juillet 1991 à la suite de sa faillite.

**leParisien.fr** Accusé de corruption, René Vestri crie à la «machination politique»

Mis en examen mardi pour blanchiment et trafic d'influence, le sénateur-maire UMP de Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes) René Vestri s'estime «victime d'une machination politique». «Depuis le déclenchement de cette affaire, en novembre 2009, il y a une volonté flagrante et constante de me nuire dans le but de m'éliminer de la vie politique locale», écrit-il dans un communiqué diffusé le 28 avril. La mise en examen de René Vestri n'a pas été assortie d'un contrôle judiciaire. Son immunité parlementaire avait été levée partiellement le 20 janvier dernier par

le bureau du Sénat à la demande du juge d'instruction Charles Duchaine. Le sénateur est soupçonné d'être impliqué dans une affaire de corruption présumée liée à la construction de la tour Odéon à Monaco. Le maire de Beausoleil, dans les Alpes-Maritimes, Gérard Spinelli, est soupçonné d'avoir perçu des pots-de-vin pour ne pas s'opposer à la construction par Vinci du bâtiment de 170 mètres de hauteur à la lisière de sa commune. Il a également été mis en examen.

29/04/2010

**LE FIGARO** Philippines: tentatives de corruption

Des tentatives de corruption de responsables électoraux ont déjà eu lieu avant les élections générales du 10 mai, a averti jeudi 29 avril le secrétaire philippin à la Défense, Norberto Gonzales. Dans un pays en proie à une corruption endémique, quelque 50 millions d'électeurs sont appelés à désigner le 10 mai plus de 17.000 élus, dont leur nouveau président, leurs députés ainsi que des élus locaux et provinciaux. Après neuf ans de pouvoir, assombris par des rumeurs de corruption et de

manipulation des votes, la présidente Gloria Arroyo ne peut se représenter mais briguera un mandat de députée. Promettant une moralisation de la politique, Benigno Aquino, fils de l'ancienne présidente Corazon Aquino décédée en août, est pour l'heure en tête des sondages. Parmi les candidats figure également l'ex-président Joseph Estrada, renversé en 2001 puis gracié en 2007 après une condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité pour corruption.

30/04/2010

**leParisien.fr** Charles Pasqua devant la CJR : une condamnation, deux relaxes

Les proclamations d'innocence de Charles Pasqua ont partiellement convaincu la Cour de justice de la République qui a condamné vendredi l'ancien ministre de l'Intérieur à un an de prison avec sursis dans une seule affaire de malversations et l'a relaxé dans deux autres. M. Pasqua est uniquement condamné pour les détournements de fonds au préjudice de la Sofremi, société d'exportation de matériel de police dépendant du ministère. Les quinze juges de la CJR l'ont en revanche blanchi des accusations de « corruption passive » dans le volet ministériel de l'affaire du casino d'Annemasse. M. Pasqua

était soupçonné d'avoir accordé une autorisation d'exploitation à l'établissement de jeux en échange d'un financement politique ultérieur. La CJR - seule compétente à juger des ministres pour des infractions commises dans le cadre de leurs fonctions - l'a également lavé des soupçons de complicité d'abus de biens sociaux concernant le pot-de-vin extorqué au groupe GEC-Alsthom en contrepartie du déménagement d'une de ses filiales. Charles Pasqua était accusé d'en être l'instigateur.

## Indices de mesure de la corruption

La corruption étant par définition un phénomène caché, il est, faute de données brutes disponibles, impossible de produire des statistiques objectives permettant de mesurer ses niveaux. Se fonder sur le nombre de condamnations pour corruption prononcées par les tribunaux ne serait pas satisfaisant car de telles données seraient, dans de nombreux cas, davantage révélatrices du bon fonctionnement de la justice d'un pays que des niveaux réels de corruption. Ainsi, dès 1995 Transparency International (TI) a imaginé se fonder sur des enquêtes d'opinion - et donc des perceptions - pour tenter d'évaluer les niveaux de corruption.

TI publie actuellement trois indices :

- l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) qui exprime les perceptions des milieux d'affaire sur les niveaux de corruption passive des administrations et de la classe politique de 180 pays ;
- le Baromètre mondial de la corruption qui exprime le vécu des populations de 60 pays face aux phénomènes de corruption ;
- l'Indice de Corruption des Pays Exportateurs (ICPE) qui exprime la propension des entreprises des principaux pays exportateurs à verser des pots-de-vin à l'étranger.

*(Source : Site web de Transparency International)*

## Contact :

TRANSPARENCY MAROC

**Observatoire de la Corruption**

**Résidence Kays, Immeuble D,**

**Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal**

**Rabat**

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : [onc@menara.ma](mailto:onc@menara.ma)

Site : [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)